

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant :

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Proulx, Gérant.**

ANNONCES :

Première insertion.....10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Texte du bill présenté par l'Hon. Premier Ministre, M. Ross, pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.—La "fête des arbres", dans la Province de Québec; circulaire de M. le Surintendant de l'instruction publique, adressée aux commissaires et syndics d'écoles et aux instituteurs, à l'occasion de la "fête des arbres."

Causerie agricole : La fête des arbres; plantation d'arbres forestiers et aménagement de nos forêts.—Renseignements utiles sur la plantation des arbres forestiers, par M. J. C. Chapais.

Sujets divers : La science du jardinier.—Soins de propreté dans une laiterie.—Culture du blé-d'inde pour fourrage.

Choses et autres : Doter l'agriculture; voilà qui fera la force de nos gouvernants et la richesse de notre pays.—Importance de l'agriculture.—Le travail bien fait vaut le triple de celui qui l'est mal.—

Recettes : Remède contre les maladies des pommes de terre.—Méthode pour conserver les pommes de terre entières pendant plusieurs années.

Vente de graines de jardin par Hector A. Proulx, gérant de la "Gazette des Campagnes."—Les lecteurs de la Gazette des Campagnes ont dû recevoir un catalogue des différentes graines en vente par notre Gérant, comme agent de la maison de M. D. M. Ferry & Cie. Nous prions nos abonnés qui auraient besoin de graines, de ne pas tarder à en faire la commande le plus tôt possible, afin qu'ils n'éprouvent aucun retard dans leur réception. Les lettres de demandes de graines devront être adressées à

HECTOR A. PROULX,
Ste Anne de la Pocatière, P. Q.

REVUE DE LA SEMAINE

Changements proposés à la loi concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.—Dans deux derniers numéros de la Gazette des Campagnes, nous avons publié les discours prononcés au Conseil Législatif, à l'occasion de ces amendements proposés par l'Hon. Premier Ministre, M. Ross; à l'exception de celui de l'Hon. M. Méthot, que nous publierons la semaine prochaine.

Nous publions aujourd'hui le texte même du bill, tel qu'adopté et lu pour la troisième fois au Conseil Législatif, et qui devra être soumis à la considération des membres de l'Assemblée Législative.

BILL

Acte pour amender les lois concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. La section 36 de l'acte 32 Vict. chap. 15, est amendée en retranchant les deux premières lignes de la dite section, ainsi que les paragraphes 1 et 2 d'icelle, tels que remplacés par l'acte 41 Vict., chap. 4, et amendés par l'acte 47 Vict., chap. 6, sec. 6, et en les remplaçant par ce qui suit :

" 36. Le commissaire, par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, aura le pouvoir :

a. D'organiser un comité permanent d'expositions agricoles et industrielles provinciales, composé de dix membres nommés par lui le dit commissaire, dont cinq choisis dans le conseil d'agriculture et cinq dans le conseil des arts et manufactures.

Ce comité sera sous la direction du commissaire, lequel pourra nommer, pour en faire partie, autant de membres adjoints qu'il croira utile, ces membres devant être choisis en nombre égal dans les deux conseils.

Le gérant de la Gazette des Campagnes, Hector A. Proulx offre en vente des volumes de littérature très intéressante Voir son annonce au No 35 de la Gazette des Campagnes.

Avec l'approbation du commissaire, le comité réglera les conditions et fera tous les règlements qu'il jugera utiles pour la régie entière des dites expositions, lesquelles auront lieu au moins tous les trois ans.

Dans tous les cas, aucune somme d'argent affectée à ces expositions, ou en provenant, ne sera dépensée sans l'autorisation préalable du commissaire.

Le secrétaire du conseil d'agriculture et le secrétaire du conseil des arts et manufactures seront tenus de donner au dit comité, toute l'assistance qu'il requerra d'eux.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, il sera loisible au commissaire, par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil, de suspendre, lorsqu'il le jugera expédient, l'exercice des fonctions de ce comité permanent d'expositions, et de le remplacer pour l'espace de temps qu'il jugera à propos de fixer, par une ou des compagnies à fonds social régulièrement incorporées pour cet objet, de la manière et aux conditions voulues par les actes concernant les compagnies à fonds social, et de leur donner le pouvoir d'organiser et gérer les dites expositions, pourvu que cette organisation et cette question soient à leurs propres frais.

A cette fin le commissaire pourra leur transférer, pour le même espace de temps, l'usufruit et la jouissance des terrains et édifices publics affectés à l'usage des dites expositions, aux conditions qu'il lui plaira d'imposer.

Dans les arrangements qui seront faits avec ces compagnies, le commissaire devra se réserver un contrôle propre à garantir que les intérêts publics seront sauvegardés et que le but principal des expositions sera atteint."

2. Il sera du devoir du conseil d'agriculture, et il aura le pouvoir :

2. Le paragraphe suivant est ajouté à la dite section 36 de l'acte 32 Vict., chap. 15 après le paragraphe 10 :

9a. D'établir des livres de généalogie pour les différentes races d'animaux de ferme, introduites en cette province, et en particulier pour la race bovine canadienne et pour la race chevaline canadienne.

La race canadienne comprendra dans l'un et l'autre cas, les animaux ayant les caractères distinctifs du bétail originairement importé de France dans les premiers temps de cette colonie ;

20. De prendre des mesures pour découvrir et faire connaître les meilleures vaches laitières de la province, soit au moyen de concours généraux, soit au moyen d'épreuves individuelles, et

A cet fin de faire constater par des épreuves assortimentées, leur production en lait et en beurre, et d'inscrire les résultats obtenus dans un registre spécial qui portera le nom : "livre d'or," les inscriptions ne devant être faites que pour des rendements dépassant une forte moyenne.

Cette moyenne sera déterminée par le conseil ;

30. De publier de temps en temps des extraits du "livre d'or," en la forme que le conseil jugera la plus avantageuse :

40. De faire les règlements propres à donner toute la valeur pratique possible aux dits livres de généalogie, ainsi qu'au livre d'or, et à cette fin de s'adjoindre telles personnes que le commissaire désignera, dans le but d'assurer l'exécution des dispositions de la loi à cet égard."

3. Le paragraphe suivant est ajouté après le paragraphe 13 de la dite section 36 du dit acte :

"24. De prescrire aux membres des sociétés d'agriculture, de tenir au moins deux fois par année, des assemblées de paroisse ou de canton convoquées et présidées par le plus ancien directeur en office de la paroisse ou du canton.

A ces assemblées seront soumises les questions que le commissaire ou le conseil d'agriculture leur auront référées et sur lesquelles les dites assemblées devront se prononcer après discussion et faire rapport au commissaire par l'entremise du secrétaire-trésorier de la société dans les délais fixés."

4. La section 83 du dit acte telle qu'amendé par l'acte 47 Victoria, chapitre 6, section 5, est amendée de nouveau en y ajoutant le paragraphe suivant :

"Une somme annuelle de cinquante mille piastres sera affectée à même le fonds consolidé de revenu, au paiement de cette allocation."

5. La section suivante est ajoutée au dit acte après la section 86 d'icelui :

86a. Toute balance qui, après le quinze septembre, restera disponible sur les cinquante mille piastres affectées au paiement des allocations établies en faveur des sociétés, et représentera des allocations supprimées en vertu de la loi, sera distribuée par le conseil d'agriculture, par égales portions, entre les sociétés qui se seront conformées en tous points aux règlements adoptés à leur égard par le dit conseil, ou aux instructions qui leur auront été transmises par le commissaire, avec cette réserve que, lorsque plus d'une société sera organisée dans un comté, les sociétés du dit comté qui auront droit d'y prétendre, partageront également entre elles, le montant afférant à leur comté."

6. La section 87 du dit acte est abrogée et remplacée par la suivante :

"87. L'allocation publique à laquelle les sociétés d'agriculture ont respectivement droit, leur sera payée sur l'ordre du commissaire, mais, que cette allocation soit réclamée ou non, il pourra retenir dix-huit pour cent sur chaque allocation, dont dix pour cent seront pour l'usage du conseil d'agriculture, et huit pour cent seront affectés à l'enseignement agricole."

La fête des arbres.—C'est le 5 mai prochain pour la partie Ouest (district de Montréal), et le 19 mai pour la partie Est que sera célébrée la fête des arbres. A titre de renseignement, nous publions la circulaire suivante de M. le Surintendant de l'Instruction publique :

Circulaire aux Commissaires et Syndics d'école et aux Instituteurs.
Québec, 20 avril 1885.

"FETE DES ARBRES"

Monsieur,

Par proclamation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, le 5 et le 19 mai prochain doivent être observés comme jour de la Fête des arbres pour les parties Ouest et Est de la province, respectivement.

Cette contume de fixer un jour pour planter des arbres se généralise et devient chaque année de plus en plus populaire dans les provinces du Canada. Toutes les classes de la société ont compris que l'arboriculture est le seul moyen efficace de réagir contre la destruction rapide et complète de nos forêts dans certaines localités, destruction qui aurait avant longtemps les conséquences les plus désastreuses pour notre pays. L'observance de la Fête des Arbres est de tous moyens employés jusqu'ici pour atteindre cette fin le plus efficace et le plus populaire.

L'intérêt et la part que les élèves de nos institutions scolaires ont pris à la célébration de cette fête nationale ont considérablement contribué à la populariser.

Il est important que la jeunesse de notre pays soit éclairée sur la valeur et l'utilité de nos forêts, qu'elle comprenne les avantages que le pays devra retirer de la plantation des arbres, de l'entretien de nos bois.

L'influence morale et intellectuelle qu'exerce sur les enfants l'enseignement de l'arboriculture est des plus favorables et mérite d'attirer l'attention de ceux qui s'intéressent à la cause de l'éducation. En conséquence, je recommande instamment aux commissaires et syndics d'écoles, aux instituteurs, etc., de faire tous leurs efforts pour rendre l'observance de la *Fête des Arbres* aussi intéressante et instructive que possible.

Les jours fixés par la proclamation du Lieutenant-Gouverneur pour la *Fête des Arbres* devront être observés dans toutes les écoles de la Province, et j'inviète les commissaires et syndics d'écoles à faire tout en leur pouvoir pour qu'ils soient célébrés avec autant d'éclat que possible dans leurs municipalités.

Les instituteurs devront préparer leurs élèves à la célébration de cette fête en leur donnant quelques notions sur la valeur et la beauté des arbres. Ils devront s'appliquer à leur faire comprendre que, tout en embellissant les terrains qui environnent l'école ou leurs maisons et le bord des chemins, les arbres absorbent les émanations délétères qui s'exhalent du sol ou des habitations. Ils leurs expliqueront l'influence que les arbres exercent sur le climat, le sol, l'atmosphère; comme ils contribuent en régularisant le cours des ruisseaux et des rivières, à conserver l'approvisionnement de l'eau et à prévenir les inondations. Les élèves ainsi renseignés prendront part avec joie à la *Fête des Arbres* et protégeront ensuite toutes les plantations qui auront été faites en cette occasion.

Les instituteurs devront faire un choix judicieux des arbres, arbrisseaux ou fleurs qui devront être plantés, et veilleront à ce que ces plantations soient disposées de manière à rendre l'école aussi agréable à l'œil que la résidence particulière la mieux entretenue.

Les parents des élèves seront aussi encouragés eux-mêmes à orner et à améliorer leurs propriétés en y faisant des plantations et comprendront la valeur qu'ils leur donnent et l'agrément qu'ils offriront aux voyageurs, pendant les grandes chaleurs de l'été, en plantant des arbres le long de la route.

Le jour de la *Fête des Arbres* sera ainsi un jour de fête publique pendant lequel parents et élèves rivaliseront d'efforts pour améliorer et embellir les environs des maisons d'école et de leurs habitations.

Je suis convaincu que tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation se joindront aux personnes zélées qui, sous l'inspiration de l'*Association Forestière* de la province, font les plus louables efforts pour éclairer l'opinion publique sur l'importante question du reboisement de nos campagnes.

GEDEON OULMET,

Surintendant de l'Instruction Publique.

CAUSERIE AGRICOLE

LA FÊTE DES ARBRES.—PLANTATION D'ARBRES FORESTIERS ET AMÉNAGEMENT DE NOS FORÊTS.

Si, dans les circonstances actuelles, il est une question qui s'impose à la sérieuse attention de nos cultivateurs, c'est assurément celle de nos forêts. L'accroissement continu de la population, les progrès de l'industrie, nous imposent le devoir de demander au sol boisé, confié à nos soins, la production la plus abondante et la mieux appropriée aux conditions économiques du milieu dans lequel nous vivons. De toutes parts, on se plaint de la disette des bois occasionnée par de grands déboisements et par la dégradation générale de nos forêts.

Pour prévenir les suites fâcheuses de cet état de choses, la Société forestière de la Province de Québec s'est mise résolument à l'œuvre pour s'occuper sans relâche de la restauration de nos forêts; en cela elle est généreusement secondée par l'Hon. Commissaire

des terres de la Couronne, M. Lynch, comme nous avons pu nous en convaincre en assistant à la réunion de la Société forestière qui eut lieu à Québec le 11 avril courant. Mais les efforts de cette société, et le bon vouloir de l'Hon. M. Lynch seraient insuffisants, si les cultivateurs n'imitaient leur exemple, chacun suivant sa position et ses facultés.

À l'heure qu'il est, plusieurs causes semblent paralyser ce mouvement patriotique; mais nous ne désespérons pas du succès, quand nous voyons à l'œuvre des hommes aussi profondément convaincus du rôle important que la Société forestière devra remplir pour amener les cultivateurs à donner plus d'attention à l'aménagement de nos forêts, surtout de la part de l'Hon. M. H. G. Joly président de cette association, et de l'Hon. M. Lynch qui a promis son concours dans tout ce qui pourrait être avantageux à l'aménagement de nos forêts. Nous aurons occasion de publier un résumé des remarquables discours prononcés par ces Messieurs, à la dernière réunion de la Société forestière.

En attendant, nous croyons utile de publier ici le travail lu à cette dernière assemblée par M. J. C. Chapais, secrétaire, sous le titre :

La fête des arbres.

RAISONS DE SON EXISTENCE.

Bien que la province de Québec ait déjà été appelée deux fois, par proclamation spéciale, à chômer le JOUR DE LA FÊTE DES ARBRES, il est peut-être bon de dire quelle est l'idée qui préside à la célébration de cette fête, afin de la faire connaître à ceux qui peuvent encore l'ignorer.

Pour bien faire saisir cette idée, il faut monter un peu haut. Jetons un coup d'œil en arrière, disons une ou deux générations, nous verrons que le colon qui arrivait dans la forêt n'avait pas de pire ennemi que l'arbre occupant la place où il voulait semer. Jusqu'à un certain point, l'arbre était en effet son ennemi et il l'abatissait. Mais, de ce qu'un arbre placé dans un certain endroit était nuisible, le colon a eu le tort de conclure que tous les arbres sont nuisibles, et il a abattu sans discernement, sans prudence, sans prévoyance surtout, tous les arbres de la forêt. Il a tellement bûché, brûlé, détruit, qu'aujourd'hui il faut aller, en bien des endroits, jusqu'à quatre lieues et souvent plus, pour avoir le bois de chauffage dont il a besoin. Ailleurs, il importe le bois des districts, non encore déboisés, ou bien chauffer avec du charbon.

Le résultat de ce déboisement est désastreux. D'abord, il amène la disette de combustible, puis, il élève énormément le coût des constructions; il cause des inondations, en dénudant les montagnes où les arbres, autrefois, retenaient par leurs racines et le sol qui les faisait croître, les eaux des pluies et des neiges qui aujourd'hui descendent par torrents sans rencontrer d'obstacles, et viennent inonder périodiquement les plaines et les vallées. Par suite de ces divers inconvénients, les terres diminuent de valeur. Telle propriété qui vaudrait trente piastres et plus de l'arpent, si elle était à proximité du bois de chauffage, n'en vaut que dix à quinze parce qu'elle en est très éloignée. Bientôt, nous en serons où en sont les vieux pays de l'Europe. Il nous faudra reboiser, planter, si nous ne

voulons pas être inondés, sans compter que nous aurons aussi le sort des pays entièrement déboisés. Nous souffrirons des grandes sécheresses qui sévissent infailliblement dans les endroits où les arbres ne sont plus pour entretenir une bienfaisante humidité dans l'atmosphère. Nous serons exposés aux épidémies qui envahissent les contrées déboisées bien plus vite que les autres. En effet, la médecine admet aujourd'hui que la végétation, surtout celle des arbres, est un filtre puissant qui purifie l'atmosphère, et empêche les émanations malfaisantes de se faire jour et de s'emparer de l'air que nous respirons.

Voilà autant de considérations qui doivent nous engager à protéger, à conserver la forêt où elle existe, et, Dieu merci, elle existe encore en de nombreux endroits dans notre province, et qui doivent nous faire songer à remédier à son absence, dans les endroits où elle a été détruite.

C'est pour porter ces considérations à la connaissance de nos populations rurales que l'association forestière de la province de Québec a jugé bon de recommander l'institution de la fête des arbres et d'engager la législature provinciale à fixer un jour pour sa célébration.

J'ai pensé que, en ma qualité de membre de l'association, je ferais acte de bon patriote en émettant, sous une forme concise, quelques principes touchant les raisons de l'existence de cette fête des arbres, et les moyens de la célébrer de manière à ce qu'elle produise les meilleurs résultats possibles.

QUI DOIVENT LA FÊTER ?

Certaines personnes ne voient dans la fête des arbres qu'un jour pour la plantation des arbres; elles font erreur. Il y a plus que cela dans l'idée de la célébration de cette fête. Il n'y a pas que ceux qui résident dans des endroits déboisés, qui puissent la chômer avec fruit. Non. Le colon, qui est encore au milieu de la forêt, s'occupera, ce jour-là, de choisir la partie de sa terre qu'il doit faire son possible pour garder en bois debout comme une réserve pour les besoins futurs, et d'y éclaircir le bois, là où il est trop étouffé pour grossir. S'il est assez heureux pour avoir sur sa propriété une érablière, il en délimitera l'emplacement, et prendra en même temps, ce jour-là, la résolution de la soustraire à la hache, certain que dans cinquante, cent ans, ses descendants béniront sa prévoyance.

Dans les écoles des régions forestières, où la colonisation ne fait que de pénétrer, les maîtres ou maîtresses s'appliqueront, ce jour-là, à démontrer aux enfants que la forêt qui leur paraît si redoutable, si nuisible aujourd'hui, a cependant son côté utile. Ils leur montreront l'avenir avec sa disette de bois, si l'on n'est pas assez sage dès à présent, pour garder un peu de cette forêt que l'on vient d'attaquer. Ils leur citeront l'exemple des districts qui, il y a trente ans, étaient le domaine de la forêt et qui, aujourd'hui, ne peuvent fournir de combustible à leurs habitants qu'au prix de six à sept piastres la corde, pour les bois durs, et de trois ou quatre piastres pour les bois mous. Ils montreront surtout aux enfants les grands dommages qui résultent de ces feux inutiles si fréquemment allumés par plaisir dans les bois, et qui causent souvent la destruction par l'incendie de toute

une région forestière. Et, le soir du jour de la fête des arbres, ces maîtres, ces maîtresses d'école, en se couchant, auront peut-être la satisfaction de se dire qu'ils ont fait de chacun de leurs élèves un ami de la forêt.

La même œuvre faite dans la chaire par le curé ou le ministre, annonçant avec commentaires le jour de la célébration de la fête, produira encore plus d'effets. De cette façon, les districts encore couverts de bois apporteront leur quote part de zèle et d'action à la célébration générale.

Nous avons ce bonheur, nous, d'être encore à même de protéger et de conserver nos forêts. Que de pays s'estimeraient heureux d'être dans la même position, sous ce rapport. Rappelons-nous qu'il est beaucoup plus facile de conserver que de créer, et commençons par là notre œuvre.

Il va sans dire que, outre cette première catégorie de personnes qui doivent contribuer à la célébration de la fête des arbres, il en est une seconde beaucoup plus nombreuse. C'est celle qui comprend tous ceux qui vivent dans les districts déboisés, malheureusement déjà trop étendus dans notre province. Ces personnes n'ont qu'un moyen direct d'action, celui de la plantation. Mais, pour planter avec fruit, il faut planter avec discernement, savoir quoi planter et comment le planter. Nous allons nous occuper maintenant de ce sujet.

CE QU'IL FAUT PLANTER.

Comme il ne s'agit pas, au jour de la fête des arbres de faire des plantations d'amateur, de pratiquer des essais, mais bien de planter des arbres dont la vitalité et la reprise soient assurées, il importe de ne planter qu'à bon escient. Pour ce faire, il faut prendre en considération le climat, le site, le sol, de même que l'utilité des arbres à planter.

La province de Québec, par suite de sa position géographique, présente une grande variété de climats, qui fait que certains arbres croissent avec vigueur dans quelques endroits, tandis qu'on ne les rencontre jamais dans d'autres localités. Nous allons donc commencer par établir quelles variétés conviennent aux différentes régions de la province.

On peut planter avec certitude de succès, presque partout, pourvu qu'on leur donne le sol et l'exposition qui leur conviennent, les arbres dont les noms suivent :

Bouleaux et merisiers.	Pin blanc du Canada.
Epinettes y compris celle de Norvège.	Pin doux. (Pin jaune.)
Frêne à feuilles de sureau (Frêne gras.)	Pin rouge.
Frêne pubescent (Frêne rouge.)	Sapins.
Mélèze d'Amérique (Epinette rouge.)	Sorbier d'Amérique (Cornier, Maskouabina.)
Peuplier baumier.	Thuya d'Occident (Cèdre blanc.)
Peuplier faux tremble (Tremble.)	

A partir du Saguenay en remontant le fleuve, on peut ajouter à la précédente liste les arbres suivants :

Erables, (moins celui à fruits laineux.)	Peuplier à grandes dents.
Orme d'Amérique (Orme blanc.)	Saule blanc et jaune.

Dans toutes les localités situées en haut du Cap Tourmente, on ne risque rien en plantant les essences que voici :

Chêne rouge. Pruche.
Frêne d'Amérique (Frêne blanc.) Tilleul (Bois blanc.)

De Québec en montant, on peut ajouter aux espèces sus-nommées les suivantes :

Chêne blanc. Noyer cendré (Noyer tendre.)
Hêtre.

Et finalement, plus haut que Trois Rivières, on peut planter les autres espèces dont voici les noms :

Caryers blanc, amer tomenteux. Orme rouge.

Erable à fruits laineux (blanche.) Peuplier du Canada (Liard.)

J'ajouterai que, depuis le Saguenay, on peut semer et planter le négondo ou érable à Giguières qui semble beaucoup en faveur, mais je ferai ici la remarque que l'érable rouge, appelé *plaine* partout dans la province, me paraît présenter les mêmes qualités que le négondo, tout en étant un arbre de plus longue durée.

Voyons maintenant quels sols conviennent aux arbres que nous venons de nommer :

ARBRES.

SOLS.

Bouleaux et merisiers.	Frais, sablonneux, superficiel.
Chêne blanc.	Argileux, profond, sec.
Chêne rouge.	Argileux, frais, profond, sec.
Epinettes, y compris celle de Norvège.	Frais, graveleux, superficiel.
Erable à épis (érable bâtarde.)	Pierreux, sec, montagneux.
Erable à fruits laineux (blanche.)	Alluvion, humide, plat.
Erable à sucre.	Graveleux, léger, montagneux, pierreux, riche et sec.
Erable jaspé (Bois-barré.)	Montagneux, sec.
Erable rouge (Plaine.)	Alluvion graveleux, humide, plat.
Frêne à feuilles de sureau (Frêne gras.)	Bas, humide, marécageux.
Frêne d'Amérique (Frêne blanc.)	Frais, profond, riche.
Frêne pubescent (Frêne rouge.)	Frais, profond, riche.
Hêtre.	Frais, graveleux, montagneux, superficiel.
Mélèze d'Amérique [Epinette rouge.]	Bas, humide, marécageux.
Négondo [Erable à Giguières.]	Alluvion, graveleux, humide, plat.
Noyers, y compris le noyer noir.	Frais, plat, profond, riche.
Orme d'Amérique [Orme blanc.]	Alluvion, humide, plat, riche.
Orme rouge.	Frais, montagneux, riche.
Peupliers.	Bas, frais, léger.
Pin blanc du Canada.	Frais, humide, léger, sablonneux.
Pin doux [Pin jaune.]	Frais, sablonneux.
Pin rouge.	Sablonneux, sec.
Pruche du Canada.	Léger, montagneux, pierreux.
Sapins.	Bas, humide, marécageux.
Saules.	Argileux, bas, frais, humide, léger, marécageux, pauvre, plat, profond, riche.
Sorbier d'Amérique [Cormier, Maskouabina.]	Frais, montagneux.
Thuya d'Occident [Cèdre blanc.]	Bas, marécageux.
Tilleul d'Amérique [Bois blanc.]	Frais, humide, profond, riche.

Il est bien entendu que je n'ai voulu nommer dans la liste précédente que les arbres qui sont les plus utiles et qui, en conséquence, sont ceux dont il faut faire choix pour la plantation. Il y en a bien d'autres qu'on peut planter avec succès, mais qui ne présentent que peu d'intérêt au point de vue économique.

Comme on le voit, il y a quelques arbres qui sont propres à être plantés dans une grande variété de sols, ce qui les rend utiles pour le plus grand nombre.

Chacun est maintenant en mesure de choisir ses plants en toute connaissance de cause, de manière à ce qu'ils conviennent au sol et au climat auxquels on les destine. Reste maintenant à étudier.

COMMENT SE PROCURER LES PLANTS

On se procure les plants de trois manières. La première consiste à semer, un an ou deux avant la plantation, suivant les espèces, la graine des arbres qu'on se propose de planter. A part quelques espèces qui viennent facilement de graine, telles que les érables, les chênes, les noyers, le négondo, je ne saurais recommander les autres pour la culture de semis. Elle ne convient qu'aux personnes qui connaissent bien l'horticulture.

La graine d'érable se sème dans une bonne terre à jardin, immédiatement après la maturité, qui arrive pour la *plaine* (érable rouge) à la fin de juin ou au commencement de juillet, et à l'automne pour les autres érables. On la recouvre d'un pouce de terre. On transplante les plants obtenus de graine, à l'automne de la deuxième ou au printemps de la troisième année. Il en est de même du négondo.

Les glands de chêne doivent, lorsque la chose est praticable, être semés sur place, à l'endroit où doit croître et grandir l'arbre. On sème immédiatement après la maturité, à l'automne, dans un terrain bien ameubli, et on recouvre la graine d'environ deux pouces de terre. On sème les noix de caryer et de noyer de la même manière.

Ces quelques notions sur le semis suffiront pour ceux qui voudraient s'y livrer avec les graines que je viens de nommer.

La seconde manière de se procurer les plants consiste à prendre, dans la forêt, des plants tout poussés et bien conformés, qui seraient perdus dans les taillis où ils sont pressés les uns sur les autres, et qui, transplantés, font de beaux arbres. C'est une méthode pratique pour ceux qui demeurent dans des localités où il reste encore des bouquets de bois pas trop éloignés. Mais, si l'on prend ainsi du plant dans la forêt, il faut éviter l'erreur que l'on commet en beaucoup d'endroits et qui consiste à transplanter des arbres de huit, dix, quinze et même vingt pieds de hauteur. Ces arbres arrivent au lieu de la plantation privés de presque toutes leurs racines, mutilés et déjà à moitié morts. De tels plants ne sauraient jamais faire de beaux arbres, et il en meurt d'ailleurs quatre-vingts pour cent.

Il reste une troisième manière de se procurer des plants et à mon avis, d'après mon expérience personnelle et celle de bien d'autres, je la crois de beaucoup plus économique et la plus sûre, si l'on veut planter de grandes quantités d'arbres forestiers. Sans vouloir faire ici de réclame intéressée pour personne, je crois devoir nommer trois maisons qui fournissent des

plants recommandables. Ceux qui veulent de bons arbres, un peu avancés, bien déplantés et arrangés avec un soin scrupuleux pour le transport, peuvent s'adresser en toute sûreté à Messieurs Auguste Dupuis, pépiniériste, village des Aulnais, Comté de l'Islet, et Williams Evans, 93, rue McGill, Montréal. Quant à ceux qui voudraient faire des plantations considérables et qui ne veulent ou ne peuvent pas recourir à la méthode de semis, ils peuvent se procurer, par la malle, franc de port, des plants de quatre à six pouces, de toutes les variétés indiquées dans ce travail, pour des prix variant de une à cinq piastres le cent, et de trois à quinze piastres le mille, suivant les espèces, en s'adressant à M. W. W. Johnson, Snowflake, Atrim County Michigan. J'ai eu des plants de cette maison, tant d'arbres toujours verts (conifères) que d'arbres à feuillage caduc (qui tombe l'automne,) et je puis dire qu'ils arrivent dans un excellent état de conservation. Leur reprise est assurée dans une proportion de quatre-vingt pour cent, si l'on en prend le soin voulu.

Sachant se procurer les plants, il faut en outre voir

COMMENT TRAITER LES PLANTS AVANT LA PLANTATION.

En effet, de la manière dont on traite les plants avant la plantation dépend souvent tout le succès de cette dernière. J'ai vu des arbres de quinze pieds de haut, onlevés du sol avec environ un pied de racines, sur toute la circonférence du plant, sans chevelu, tout blessés, etc. Qu'attendre d'arbres ainsi traités? Rien autre chose que l'insuccès. De tels arbres ne peuvent donner satisfaction qu'en autant qu'on les enlève avec une très grosse motte, et encore, sont-ils très lents à croître ensuite. C'est pour cela que l'on conseille la plantation de jeunes arbres de trois à quatre pieds seulement. On enlève, en les déplantant, tout leur chevelu, et leur reprise est assurée.

Il faut empêcher les racines des arbres une fois déplantés de se dessécher avant la plantation. C'est une précaution à prendre surtout pour les conifères ou arbres toujours verts, qui sont très exigeants sous ce rapport.

Voici un bon moyen d'empêcher les racines des plants de se dessécher: s'ils sont venus par la malle ou l'express, préparez, avant de les dépaqueter, une espèce de bouillie épaisse, composée de terre glaise et de fumier de vache délayés dans de l'eau. Aussitôt les paquets de plants ouverts, trempez les racines dans cette composition; elle formera à leur surface une couche imperméable à l'air. Il faut agir de même avec tous les plants, qu'ils soient pris dans la forêt ou ailleurs, si l'on n'est pas prêt à les planter tout de suite. Voyons maintenant

COMMENT PRÉPARER LE TERRAIN OÙ L'ON VEUT PLANTER.

Si l'on plante beaucoup d'arbres sur un terrain peu étendu, il vaut mieux bien ameublir ce terrain en le labourant et le hersant avec soin.

Si l'on ne plante qu'un arbre de ce de là, pour l'ornement, on se contentera de bien ameublir l'endroit qu'il doit occuper. Dans les terrains secs ou modérément frais, on fera une fosse *peu profonde*, jamais plus qu'il ne faut pour mettre l'arbre à la même profondeur que celle où il se trouvait à l'état de nature ou dans la pépinière. Cette fosse doit être assez grande pour qu'on puisse étaler facilement toutes les racines

et le chevelu de l'arbre. Sur le bord de la fosse, on tient, toute préparée, une quantité suffisante de terre sèche et bien ameublie, pour la remplir, une fois l'arbre en place.

Si l'on a à planter un terrain rocailleux, il faut ouvrir dans les pierres une tranchée suffisante pour que l'arbre y soit bien à l'aise, et rapporter ce qu'il faut de bonne terre arable pour la remplir.

Quant aux terrains bas et humides, il faut bien se garder d'y faire des fosses; ce serait livrer les arbres qu'on y planterait à la mort. Il faut, au contraire, planter sur la surface et recouvrir les racines, de terre d'abord, puis de morceaux de gazon (*couenne*) pris autour de l'endroit occupé par l'arbre. C'est ce qu'on appelle planter en butte. Pour ces terrains, on apportera donc, à l'endroit où l'on veut planter l'arbre, la terre nécessaire pour couvrir ses racines, et on lèvera toutes prêtes les plaques de gazon requises.

COMMENT PLANTER ?

Il vaut mieux planter à deux. La besogne se fait plus vite et mieux. Pendant que l'une des personnes choisit le plant et en retranche, au moyen d'un couteau, ou mieux d'un sécateur bien tranchant, toutes les racines et branches cassées ou meurtries, proportionnant la longueur des branches à celle des racines, l'autre fait au fond de la fosse un petit monticule de terre meuble qu'il prend sur le bord. Celui qui tient le plant, en étale les racines avec soin sur ce monticule, et son aide les recouvre de terre en la faisant pénétrer soigneusement dans tous les interstices que présente le chevelu. Une fois les racines bien recouvertes, on continue à emplir la fosse, en foulant la terre du pied. Si le sol est sec, avant de remplir complètement la fosse, on arrose, puis on achève de remplir en foulant avec soin la terre auprès du tronc et tout autour.

Il ne reste plus qu'à planter un tuteur (piquet), qu'on enfonce solidement près du tronc, et auquel on attache le plant au moyen d'un lien de paille, ou d'autre matière non susceptible de briser l'écorce.

COMMENT TRAITER LES ARBRES APRÈS LA PLANTATION ?

Il faut d'abord voir à ce que le vent ne détache pas les liens qui retiennent l'arbre au tuteur. Puis, les mauvaises herbes doivent être enlevées, du moment qu'elles paraissent au pied de l'arbre. Si la saison est sèche, il sera bon de mettre à la surface du sol une substance quelconque, telle que de la paille, de la sciure de bois, de la tannée (*écorce de tan*) en couverture au-dessus des racines. Cette couverture maintient l'humidité. Si l'arbre semble reprendre difficilement on pourra le tailler énergiquement, bien que ce remède ne soit pas toujours efficace.

Il nous semble que nous sommes tous, à présent, en mesure de chômer avec fruit la fête des arbres. Pourtant, il nous reste encore à prendre une bonne résolution avant de nous séparer. Il faut que tout homme qui, à la lecture de ce petit travail, a compris le rôle important que joue la forêt dans l'économie générale, prenne l'engagement de la conserver, de la protéger, de la reconstituer là où elle menace ruine et de la faire surgir là où elle est disparue, si sa présence est de nouveau nécessaire. Que le père apprenne

à son enfant que l'arbre est un ami qu'il faut respecter, aimer, entourer de soins et faire respecter par les autres. Que les professeurs dans les écoles, les directeurs dans les collèges, que tous ceux enfin, qui sont en rapport direct avec l'enfance, s'appliquent toujours, mais surtout le jour de la fête des arbres, à faire de chacun des enfants qu'il a sous ses soins un protecteur de la forêt. La vieille génération est récalcitrante aux idées de protection en faveur de la forêt qui lui a tant coûté de travail, lorsqu'il s'est agi de la faire disparaître pour faire place à la culture. C'est à la jeune génération qu'il faut s'adresser pour détruire le préjugé. C'est sur elle surtout qu'on doit agir si l'on veut sauver la forêt d'une destruction totale, et la faire naître là où elle est disparue.

Et maintenant, à l'œuvre partout. Que le jour de la fête des arbres nous trouve bêche en main, prêts à planter. Prenons d'avance nos précautions, afin de n'être pas pris au dépourvu. Voyons où il faut planter, assurons-nous de nos plants, et, qu'au jour fixé, non seulement les individus, mais les corps enseignants, les écoles, les académies, les couvents, les collèges, les cercles agricoles, les sociétés d'agriculture et d'horticulture agissent en commun et fassent qu'au lendemain de la fête on puisse dire que tous ont contribué à l'œuvre du rétablissement, et ont montré qu'ils comprennent le rôle important que joue la forêt.

J. C. CHAPUIS.

La science du jardinier.

Toute la science du jardinier consiste à cultiver profondément ses planches, à bien diviser et à bien fumer le sol, à n'y jamais laisser pousser de mauvaises herbes, à tenir toujours les planches en culture; il doit encore répartir les engrais sur toute la couche végétale et la rendre aussi profonde que possible.

C'est là, il est vrai, la base du savoir du jardinier; mais ce n'est pas tout ce qu'il a à faire pour arriver à de beaux résultats: il doit encore savoir faire un bon choix des graines, bien connaître les époques et la manière de les semer, savoir traiter les plants et les placer convenablement en terre; car la manière de planter entre pour beaucoup dans la production des jardins potagers.

Soins de propreté dans une laiterie.

La propreté est la qualité la plus nécessaire à la manipulation du lait. Si la laiterie n'est pas extrêmement bien tenue, si la personne chargée des soins à donner au lait et aux produits laitiers n'est pas remarquablement propre dans sa mise et toutes ses allures, les produits offriront peu d'avantages: aussi est-il d'une absolue nécessité que la personne chargée du service de la laiterie aime passionnément la propreté.

Culture du blé-d'inde pour fourrage.

Le blé-d'inde (maïs), cultivé comme plante fourragère, est une très bonne nourriture pour les bêtes

à cornes, qui la mangent avec avidité; donnée en petite quantité aux chevaux, il leur donne beaucoup d'ardeur. Le blé-d'inde vient sur tous les sols légers un peu substantiels. Il demande un peu d'engrais sur les terres légères non amendées de longue main, mais il n'en demande aucun sur les terres franches; il doit être ensemencé sur un sol profondément défoncé et bien ameubli; il exige une culture de façon, dès que sa fane s'est élevée à deux ou trois pouces, et un buttage, dès qu'elle a atteint une hauteur de dix à douze pouces.

Choses et autres.

Doter l'agriculture, voilà qui fera la force de nos gouvernants et la richesse de notre pays.—Plus de terres incultes, défricher nos forêts pour les rendre à la culture des prairies, de céréales et à celle des produits de tout genre; reboiser les côtes, les montagnes; doter les centres de colonisation par des voies de communication faciles, sont autant de moyens pour faire prospérer l'agriculture, d'occuper beaucoup de bras, de donner l'aisance, le bien-être aux familles et d'accroître la richesse publique. Voilà ce qui, plus que jamais, doit fixer l'attention de nos gouvernants, de nos députés, de même que des hommes sérieux qui désirent prendre part au mouvement qui se fait dans le but de promouvoir le progrès agricole dans notre pays.

Importance de l'agriculture.—L'agriculture n'est pas seulement la base de toute prospérité publique, elle est encore la plus ferme appui de la civilisation et la mère nourricière de tous les peuples. Or, bien cultiver la terre, la cultiver avec le plus grand succès, c'est donner la plus grande masse de bien-être possible à nos populations, c'est marcher vers la plus grande prospérité du pays.

L'industrie agricole qui est la base de toutes les industries, parce que toutes dépendent d'elle par les matières premières qu'elle fournit, ne peut prospérer que sous l'empire de l'ordre, du travail, de l'économie et de la moralité.

Amis cultivateurs, soyons laborieux, sages et économes; aimons-nous comme des frères, en nous aidant mutuellement les uns les autres; soyons unis dans la sauvegarde de nos intérêts agricoles, en nous associant en cercles agricoles, afin de nous instruire ensemble des choses de l'agriculture; pratiquons enfin la vertu de la sobriété et évitons le luxe dans la toilette en achetant que ce qui est nécessaire à la culture de nos terres, pour en tirer les plus grands profits: alors nous verrons la gêne, la misère même, disparaître de nos campagnes, pour faire place au bien-être et au bonheur, autant qu'ils sont possibles dans ce monde.

Le travail bien fait vaut le triple de celui qui l'est mal.—Sur une ferme, les travaux doivent être dirigés de manière qu'avec le moins de frais on puisse obtenir le plus grand produit, sans jamais perdre de vue cette vérité principe, qu'un minimum de travail bien fait vaut mieux, dans l'intérêt de la production, que deux maximum de travaux mal exécutés, c'est-à-dire qu'un arpent de terre bien cultivé rendra plus que deux arpents mal cultivés. Lorsque les travaux sont bons, bien exécutés, les bénéfices sont considérables, et les frais sont peu de chose si on les compare à la valeur des produits.

En agriculture, il ne s'agit pas seulement de travailler pour produire, il faut encore travailler avec intelligence et connaissance de cause. On peut travailler beaucoup et ne rien produire, pendant qu'en travaillant peu et bien on peut produire beaucoup, ce qui ne veut cependant pas dire que l'on doit perdre son temps, car le temps perdu retarde les semences, et une semence retardée est toujours une semence peu productive; un retard trop prolongé peut même la rendre nulle. Cela veut dire seulement que les travaux de culture trop précipités et mal exécutés ne fourniront jamais de bons résultats; qu'en agriculture il faut toujours s'occuper à bien faire, mais sans précipitation: d'où nous concluons que le cultivateur ne doit jamais exploiter plus de terre que ses moyens pécuniaires, ses forces physiques et la main-d'œuvre dont il peut disposer ne le lui permettent, parce que toutes les fois que son exploitation est au-dessus de ses forces, il est obligé de hâter le travail, par conséquent de mal faire ce travail et travailler sans fruit.

RECETTES

Remède contre les maladies des pommes de terre

On a un remède contre la maladie les pommes de terre. Cette découverte serait due à un cultivateur belge de la Flandre occidentale, et consisterait à saupoudrer les tubercules de chlorure de chaux, au moment de les confier à la terre préalablement fumée et aménagée.

Méthode pour conserver les pommes de terre entières pendant plusieurs années.

Un agriculteur s'assura de la profondeur souterraine à laquelle les pommes de terre cessaient de végéter. Il trouva qu'à 1 pied sous terre elles produisaient des jets verts à la fin du printemps, qu'à 2 pieds ces jets sortaient de terre vers le milieu de l'été, qu'à 3 pieds ces jets acquéraient une très-petite longueur sans pouvoir sortir de terre, et qu'à 3½ pieds elles cessaient de végéter. D'après ces données, cet agriculteur enfouit, dans un jardin, à 3½ pieds plusieurs tas de pommes de terre qu'il retira au bout d'un, deux et même trois ans, et qu'il trouva fraîches, fermes et sans aucune trace de germination. En suivant ce procédé si simple, on pourrait, dans les années d'abondance, conserver sans frais et sans peine des masses considérables de pommes de terre pour les années de disette, en les mettant dans des fosses creusées de quatre pieds.

A VENDRE

BETAIL Ayrshire,
COCHONS BERKSHIRES,
VOLAILLES PLYMOUTH ROCK
S'adresser à
M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St Jacques, MONTREAL

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.
District de Rimouski. }
No. 1349.

Devant le Protonotaire en vacance.

Le Vingt-sixième jour de Mai mil huit cent quatre-vingt-cinq.
ABEL LAVOIE, cultivateur, de la paroisse de St Moïse,

Demandeur,

vs.

Dame JULIE DUGUAY, de la dite paroisse de St Moïse, veuve de feu Laurent Lavoie, en son vivant cultivateur du même lieu tant en sa qualité de commune en biens avec le dit feu Laurent Lavoie que comme Tutrice d'ament édue en justice à Emma, Ada, Pantaléon, Eugénie, Louis-Philippe, Eugène, Joachim et Alphonse Lavoie ses enfants mineurs issus de son mariage avec le dit Laurent Lavoie suivant tutelle d'ament enregistrée et MOISE LAVOIE, ci-devant de la paroisse susdite et actuellement au lieu appelé Fall River dans l'Etat du Massachusetts, l'un des Etats-Unis d'Amérique,

Défendeurs.

Il est ordonné, sur requête de F. F. Rouleau, écuyer, Procureur du Demandeur, vu qu'il appert du rapport de Majoric Côté, l'un des huissiers de cette Cour, écrit au dos du Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur Moïse Lavoie n'a pu être trouvé ni assigné en la dite paroisse de St Moïse, qu'il a quitté son domicile autrefois établi en icelle, qu'il est absent de la Province de Québec où il a laissé des biens meubles et immeubles, que le dit Défendeur Moïse Lavoie soit par deux avertissements à être publiés en langue française dans la "Gazette des Campagnes" en la paroisse de Ste Anne de la Pocatière et en langue anglaise dans le "Saturday Budget" de la Cité et District de Québec, notifié de comparaitre et de répondre à l'action du Demandeur en cette cause sous deux mois de cette insertion du dit avertissement et que sur défaut du dit Défendeur Moïse Lavoie de comparaitre et de répondre dans le délai susdit, il est permis au Demandeur de procéder comme dans une cause par défaut.

LEFENDRE & CHAMBERLAND,
P. C. S.

16 avril 1885.

A VENDRE

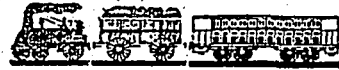
À LA

FERME-MODELE DU COLLEGE DE STE ANNE :

- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 5 ans.
- 1 taureau Ayrshire, avec pedigree, de 1 an.
- 2 taureaux Ayrshire, avec pedigree, de 1 mois.
- 1 taureau Durham, sans pedigree, de 3 ans.

Ainsi : plusieurs taureaux et génisses Ayrshire de 1 mois, sans pedigree.

S'adresser à
JOSEPH ROY,
Directeur de la ferme-modèle,
Ste Anne de la Pocatière.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1884--Arrangement pour la saison d'hiver--1885

Le et après lundi, 1er décembre, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.32 A. M.
Pour Lévis.....	9.46 A. M.
Pour St Jean et Halifax..	10.38 A. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	3.27 P. M.
Pour Lévis.....	4.09 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.	9.52 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. Bk., novembre 1882

Ecrémeuse de lait "Laval."--Pour beureries, fromageries et laiteries de grandes exploitations.

AVANTAGES.

- 1o. On peut séparer la crème du lait immédiatement après le trayage.
- 2o. On obtient 10 à 15 pour cent plus de beurre que par tout autre système.
- 3o. Le lait et la crème peuvent être utilisés de 24 à 36 heures plus tôt que par tout autre méthode.
- 4o. L'appareil est facile à nettoyer et ne demande pas de fortes fondations.
- 5o. Il exige moins d'espace que tout autre machine du même genre.
- 6o. Construction simple.—Force motrice convenable : celle d'un cheval ordinaire ou l'équivalent. Capacité : 750 à 800 livres de lait à l'heure.

2,653 de ces machines sont maintenant en usage en Europe et en Amérique.

Pour plus amples informations, pour commandes, etc., adressez-vous à

LEFRANCOIS & THIBOUTOT.

110, rue St Paul, Québec

Les mêmes ont un assortiment général de machines agricoles, à la disposition des cultivateurs : Hache-paille, Machines à battre.—Cribles vanneurs et séparateurs.—Barattes de Linch.—Machines à moudre de Vessot, etc.

11 décembre 1884.